

Vidéoconférence des ministres de l'économie et des finances, mardi 6 octobre 2020

La vidéoconférence des ministres de l'économie et des finances débutera à 10 heures. Elle sera présidée par le ministre fédéral des finances et vice-chancelier allemand, Olaf Scholz.

~ ~ ~

Les ministres débattront de la facilité pour la reprise et la résilience, principal instrument du plan de relance.

Après une présentation de la Commission, ils procéderont à un échange de vues sur l'ensemble de mesures sur la finance numérique publié par la Commission le 24 septembre.

Les ministres auront un échange de vues sur les enseignements tirés du Semestre européen 2020 et sur les pistes à suivre dans le contexte de la reprise au sortir de la crise de la COVID-19.

La présidence informera les ministres des résultats des discussions de l'Eurogroupe concernant la nomination d'un nouveau membre du directoire de la Banque centrale européenne et la procédure d'adoption de la recommandation du Conseil sur ce sujet à l'intention du Conseil européen.

La Commission présentera sa communication sur un plan d'action visant à faire avancer davantage encore l'union des marchés des capitaux. Les ministres seront invités à exprimer leur point de vue initial sur ce plan d'action.

Les ministres feront également le point sur les préparatifs des prochaines réunions internationales et seront informés des travaux législatifs et de la mise en œuvre de la législation adoptée dans le domaine des services financiers.

~ ~ ~

Le 5 octobre, l'Eurogroupe se réunira en configuration ordinaire à partir de 15 heures pour discuter des priorités en matière de réformes et d'investissements dans la zone euro et du septième rapport au titre de la surveillance renforcée concernant la Grèce. L'Eurogroupe préparera également les réunions internationales et sélectionnera un nouveau membre du directoire de la BCE.

¹ La présente note a été élaborée sous la responsabilité du service de presse.

Conférences de presse (virtuelles):

- après la réunion de l'Eurogroupe (*lundi soir*);
- à l'issue de la session du Conseil (*mardi, à l'heure du déjeuner*).

[Page de la session Ecofin](#)

[Page de la réunion de l'Eurogroupe](#)

[Conférences de presse et événements publics par transmission vidéo](#)

[Vidéoconférence des ministres de l'économie et des finances - transmission vidéo, téléchargeable en format "diffusion" \(MPEG4\), et galerie de photos](#)

[Vidéoconférence de l'Eurogroupe - transmission vidéo, téléchargeable en format "diffusion" \(MPEG4\), et galerie de photos](#)

Facilité pour la reprise et la résilience

Les ministres débattront de la facilité pour la reprise et la résilience, principal instrument du plan de relance proposé par la Commission en mai 2020.

La proposition a fait l'objet d'un examen approfondi au cours de ces derniers mois au sein du Conseil, et les ministres seront invités à faire part de leur point de vue sur les quelques questions en suspens concernant la facilité, y compris la gouvernance, les systèmes de contrôle et les défis à relever dans les plans pour la reprise et la résilience que les États membres doivent soumettre pour recevoir un soutien au titre de facilité.

Ces discussions devraient permettre une adoption rapide de la position du Conseil sur cet instrument.

La facilité pour la reprise et la résilience a pour objectif de procurer un soutien financier à grande échelle pour les investissements et les réformes réalisés par les États membres en vue d'atténuer les conséquences économiques et sociales de la pandémie de COVID-19 et de rendre les économies de l'UE plus durables, plus résilientes et mieux préparées aux défis posés par les transitions écologique et numérique.

Lors de leur réunion du 17 au 21 juillet 2020, les dirigeants de l'UE ont défini les paramètres d'un ensemble complet de mesures, qui combine le prochain cadre financier pluriannuel, d'un montant de 1 074,3 milliards d'euros, et un nouvel instrument temporaire pour la relance, d'un montant de 750 milliards d'euros (aux prix de 2018). Près de 90 % des fonds de l'instrument pour la relance seront mis en œuvre via la facilité pour la reprise et la résilience (672,5 milliards d'euros), qui proposera une combinaison de subventions (312,5 milliards d'euros) et de prêts (360 milliards d'euros).

Les dirigeants de l'UE ont également formulé des orientations concernant certains autres aspects essentiels de la facilité, y compris les dotations destinées aux États membres et le processus de gouvernance.

Sur la base de ces orientations politiques, les travaux se sont poursuivis au sein du Conseil afin de définir la position de celui-ci sur un projet de règlement établissant la facilité pour la reprise et la résilience.

[Conclusions du Conseil européen, 17-21 juillet 2020](#)

[COVID-19: réponse de l'UE aux répercussions économiques \(page web du Conseil\)](#)

Ensemble de mesures sur la finance numérique

Après la présentation faite par la Commission, les ministres auront un échange de vues sur l'ensemble de mesures sur la finance numérique, publié le 24 septembre 2020.

Cet ensemble inclut les propositions de la Commission relatives à une stratégie en matière de finance numérique et à une stratégie en matière de paiements de détail, aux crypto-actifs et à la résilience opérationnelle numérique du secteur financier.

La [stratégie de la Commission en matière de finance numérique](#) définit des orientations générales sur la manière dont l'UE peut soutenir la transformation numérique de la finance dans les années à venir, tout en réglementant les risques qu'elle comporte. La stratégie définit quatre grandes priorités:

- remédier à la fragmentation du marché unique numérique;
- adapter le cadre réglementaire de l'Union pour faciliter l'innovation numérique;
- promouvoir l'innovation fondée sur les données; et
- relever les défis et prévenir les risques liés à la transformation numérique, y compris renforcer la résilience opérationnelle numérique du système financier.

-

La stratégie en matière de paiements de détail vise à développer le marché européen des paiements de détail, pour permettre à l'UE de tirer pleinement parti de l'innovation et des perspectives qui découlent de la numérisation. La stratégie vise principalement à:

- créer des conditions propices au développement des paiements instantanés et de solutions de paiement paneuropéennes;
- protéger les consommateurs et garantir la sécurité des solutions de paiement;
- et réduire la dépendance de l'UE à l'égard des grands acteurs mondiaux dans ce domaine.

La Commission propose également un cadre sur les crypto-actifs qui doit permettre l'innovation tout en préservant la stabilité financière et en protégeant les investisseurs. Le cadre proposé établit une distinction entre les crypto-actifs qui sont déjà régis par la législation de l'UE et les autres. S'agissant des crypto-actifs qui n'étaient pas jusqu'ici réglementés, y compris les jetons de valeur stable ("stablecoins"), la Commission propose un régime sur mesure. Le règlement proposé impose des exigences strictes aux émetteurs de crypto-actifs dans l'UE et aux fournisseurs de services de crypto-actifs qui souhaitent demander une autorisation pour proposer leurs services sur le marché unique.

L'objectif de la proposition d'acte législatif relatif à la résilience opérationnelle numérique (DORA) est d'assurer que tous les participants au système financier mettent en place les garanties nécessaires pour atténuer les cyberattaques et autres risques. La législation proposée imposera à toutes les entreprises de s'assurer qu'elles sont en mesure de résister à tous les types de perturbations et de menaces en matière de technologies de l'information et de la communication (TIC). Elle introduit également un cadre de surveillance pour les fournisseurs de TIC, par exemple les fournisseurs de services d'informatique en nuage.

Il est prévu que lorsqu'ils examineront cet ensemble de mesures, les ministres se concentrent sur les paiements et mettent l'accent sur l'importance que revêt l'ensemble de mesures sur la finance numérique pour la souveraineté et la compétitivité européennes à l'ère numérique.

[Ensemble de mesures sur la finance numérique \(Commission européenne\)](#)

Semestre européen 2020 - Enseignements tirés et pistes pour l'avenir dans le contexte de la relance

Les ministres auront un échange de vues sur les enseignements tirés du Semestre européen 2020 et sur les pistes à suivre dans le contexte de la relance face à la crise de la COVID-19.

Le président du Comité économique et financier (CEF) rendra compte des discussions intervenues au sein du CEF et du Comité de politique économique.

La Commission présentera la stratégie annuelle pour une croissance durable, publiée le 17 septembre, qui constitue le point de départ du cycle du Semestre européen 2021.

L'échange de vues entre les ministres devrait porter, en particulier, sur les éléments prospectifs du processus du Semestre européen, y compris les changements qui seront apportés dans le cadre du prochain exercice en vue de l'introduction de la facilité pour la reprise et la résilience en 2021.

Le Semestre européen comporte une surveillance simultanée des politiques des États membres dans les domaines économique, budgétaire et de l'emploi pendant une période d'environ six mois chaque année. Il englobe un large éventail de domaines d'action faisant intervenir plusieurs formations et comités préparatoires du Conseil.

À la lumière des orientations politiques que le Conseil européen donne chaque année au mois de mars, les États membres présentent chaque année:

- des programmes nationaux de réforme en ce qui concerne leurs politiques économiques et leurs politiques de l'emploi;
- des programmes de stabilité/de convergence en ce qui concerne leurs politiques budgétaires.

Le Semestre européen s'achève en juillet par l'adoption de recommandations par pays.

Afin d'améliorer le processus et le bilan de mise en œuvre des recommandations par pays, les comités procèdent chaque année à un exercice visant à analyser les enseignements tirés.

En 2020, le Semestre européen a dû être adapté et réorienté à la suite de l'apparition de la pandémie de COVID-19, afin de tenir compte des priorités urgentes des États membres pour faire face aux effets de la pandémie. Dans ce contexte, la clause dérogatoire générale du pacte de stabilité et de croissance a été activée en mars 2020, entraînant l'absence d'exigences budgétaires quantitatives pour les États membres en 2021.

L'exercice 2021 du Semestre européen sera également adapté. La stratégie annuelle pour une croissance durable, publiée le 17 septembre 2020, était accompagnée de lignes directrices adressées par la Commission aux États membres concernant l'élaboration de plans pour la reprise et la résilience, qui seront temporairement intégrés dans le cycle du Semestre européen.

Directoire de la BCE - nomination d'un nouveau membre

La présidence informera les ministres des étapes qui suivront les discussions menées par l'Eurogroupe le 5 octobre concernant la nomination d'un nouveau membre du directoire de la Banque centrale européenne.

Parmi ces étapes figurent l'adoption de la recommandation du Conseil relative à cette nomination (par procédure écrite, cette fois) et la nomination définitive du nouveau membre par le Conseil européen, après consultation du Parlement européen et du conseil des gouverneurs de la Banque centrale européenne.

À la suite de l'appel à candidatures qu'il a lancé lors de la réunion de l'Eurogroupe de septembre 2020, le président de l'Eurogroupe a reçu deux candidatures:

- les Pays-Bas ont proposé la candidature de M. Frank Elderson, membre du directoire de la Nederlandsche Bank (banque centrale nationale des Pays-Bas);
- la Slovénie a proposé la candidature de M. Boštjan Jazbec, membre du conseil d'administration et directeur pour la planification des résolutions et les décisions au Conseil de résolution unique et président du groupe de gestion des crises transfrontières pour les banques au sein du Conseil de stabilité financière.

Le nouveau membre succédera à M. Yves Mersch, dont le mandat expirera le 14 décembre 2020.

Le Conseil doit disposer d'une majorité qualifiée "renforcée" pour adopter la recommandation, ce qui nécessite le soutien de 72 % des États membres de la zone euro (c'est-à-dire 14 sur 19) représentant 65 % de la population de la zone euro. (Base juridique: article 283, paragraphe 2, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne.)

[Nomination du directoire de la BCE - Infographie du Conseil](#)

Réunions internationales

La présidence informera les ministres de la préparation des prochaines réunions internationales:

- une réunion des ministres des finances et des gouverneurs de banques centrales du G20, le 14 octobre;
- la réunion annuelle du CMFI, les 15 et 16 octobre.

Compte tenu des préoccupations sanitaires liées à la COVID-19, les réunions se tiendront dans un format virtuel.

La réunion virtuelle des ministres des finances et des gouverneurs des banques centrales du G20 portera sur des questions relatives au secteur financier, à la fiscalité internationale et aux discussions sur l'état d'avancement de la riposte face à la pandémie de COVID-19, y compris le développement économique mondial et les perspectives en la matière, les mises à jour du plan d'action du G20 visant à lutter contre la pandémie de COVID-19 et l'initiative visant à suspendre le service de la dette. Cette réunion sera la dernière ministérielle du G20 sous présidence saoudienne. Un communiqué devrait être publié.

Le 26 mars 2020, un sommet extraordinaire des dirigeants du G20 a eu lieu par vidéoconférence en réponse à la pandémie de COVID-19. Dans sa [déclaration](#), le G20 s'est engagé à prendre les mesures nécessaires pour combattre la pandémie, préserver l'économie mondiale, faire face aux perturbations du commerce international et améliorer la coopération internationale.

Le 15 avril, les ministres des finances et les gouverneurs des banques centrales du G20 ont marqué leur accord sur un [plan d'action](#) visant à soutenir l'économie mondiale pendant la pandémie de COVID-19. Il énonce les principes fondamentaux orientant la réponse du G20, ainsi que les engagements pris par le groupe et les actions visant à:

- faire avancer la coopération économique internationale afin de soutenir la riposte sanitaire;
- soutenir l'économie afin de minimiser les perturbations à court terme dues aux mesures de confinement et de maintenir les conditions propices à une relance robuste;
- assurer une croissance forte, durable, équilibrée et inclusive durant la phase de redressement;
- assurer un soutien financier international pour aider les pays à lutter contre la pandémie et son impact économique;
- tirer les enseignements de la pandémie de COVID-19 et prévenir la survenance de conséquences sanitaires, sociales et économiques similaires à l'avenir.

Plan d'action sur l'union des marchés des capitaux

La Commission présentera sa communication relative à un nouveau plan d'action sur l'union des marchés des capitaux (UMC), publiée le 24 septembre 2020.

Cette présentation sera suivie par un échange de vues entre les ministres, qui servira de base à l'élaboration des conclusions du Conseil sur la question. La présidence entend adopter ces conclusions lors de la session que le Conseil Ecofin tiendra en décembre.

Les ministres seront invités à présenter leur évaluation globale du nouveau plan d'action, y compris leurs priorités en ce qui concerne les principes et mesures mentionnés dans la communication de la Commission.

Le plan d'action de la Commission poursuit trois objectifs principaux:

- faire en sorte que la relance économique de l'UE soit verte, numérique, inclusive et résiliente, en rendant le financements plus accessible aux entreprises de l'UE, en particulier aux PME;
- faire de l'UE un lieu encore plus sûr pour l'épargne et l'investissement à long terme des particuliers;
- intégrer les marchés nationaux des capitaux au sein d'un véritable marché unique des capitaux à l'échelle de l'UE.

Pour ce faire, la Commission propose seize mesures ciblées permettant de réaliser de réels progrès dans l'achèvement de l'union des marchés des capitaux. Il s'agit notamment:

- de créer un point d'accès unique aux données des entreprises pour les investisseurs;
- d'aider les assureurs et les banques à investir davantage dans les entreprises de l'UE;
- de renforcer la protection des investissements afin de soutenir davantage d'investissements transfrontières au sein de l'UE.
- de faciliter le suivi de l'adéquation des retraites dans toute l'Europe;
- d'accroître l'harmonisation ou la convergence des règles en matière d'insolvabilité;
- d'œuvrer à la réalisation de progrès en ce qui concerne la convergence en matière de surveillance et l'application cohérente du corpus réglementaire unique pour les marchés financiers dans l'UE.

Les mesures proposées s'appuient sur les progrès réalisés dans le cadre du plan d'action 2015 pour l'UMC et de l'examen à mi-parcours de 2017. Par ailleurs, elles donnent suite aux appels lancés par le Parlement européen et le Conseil pour que des efforts soient déployés afin de parvenir à une union des marchés des capitaux plus intégrée. Elle se fonde sur des discussions approfondies avec les parties prenantes et des recommandations du forum de haut niveau sur l'union des marchés des capitaux.

[Plan d'action sur l'union des marchés des capitaux \(EUR-Lex\)](#)

[A new vision for Europe's capital markets - Final report of the High-Level Forum on the Capital Markets Union](#)

[Conclusions du Conseil du 5 décembre 2019 sur l'approfondissement de l'union des marchés des capitaux](#)

Législation sur les services financiers

Sous le point "Divers", la présidence informera les ministres de l'état d'avancement des travaux sur les propositions législatives dans le domaine des services financiers.

[Note de septembre 2020 sur l'état d'avancement des travaux sur les dossiers législatifs concernant les services financiers](#)

La Commission informera les ministres de l'état de la mise en œuvre de la législation adoptée.

~ ~ ~

Renseignements divers

Le 6 octobre 2020, le Conseil devrait mettre à jour par procédure écrite **la liste des pays et territoires non coopératifs à des fins fiscales**.

[Conclusions du Conseil de février 2020 relatives à la liste de l'UE des pays et territoires non coopératifs](#)

[Fiscalité: liste de l'UE des pays et territoires non coopératifs](#) (informations générales)